

2018-2393
2018-09-18
CONTENU NET:

NO DE LOT:

Mergal® 165
MICRO-BIOCIDE À LARGE SPECTRE

MODE D'EMPLOI:

LIQUIDES POUR LE TRAVAIL DES MÉTAUX, LIQUIDES HYDRAULIQUES À BASE D'EAU, LUBRIFIANTS DE CHAÎNE ET ÉMULSIONS D'ENSIMAGE DE FILATURE

POUR FORMULATEURS : Verser Mergal® 165 au concentré, de façon à obtenir 638 ppm de Mergal 165 dans la dilution finale.

POUR LES UTILISATEURS FINALS : Verser 638 ppm de Mergal 165 à la dilution utilisée de liquide de travail des métaux à intervalles réguliers.

Ne pas contaminer l'irrigation, les réserves d'eau potable ou les habitats aquatiques en nettoyant l'équipement ou en éliminant les déchets.

Le type de formulation du liquide et la durée d'utilisation peuvent influencer le rendement de ce biocide. On recommande des essais à petite échelle de ce produit avant toute adoption à l'échelle industrielle.

CONSERVATION DANS LE CONTENANT :

Puisque le niveau de contamination et la nature de la préparation peut varier, nous recommandons de vérifier les préparations pour confirmer le niveau d'efficacité de Mergal 165. Contacter le fabricant pour obtenir de l'aide. Ce qui suit devrait être utilisé comme guide seulement :

Produits à base d'eau Y COMPRIS ; ADHÉSIFS* ; RÉSINE SOLUTIONS ; LES ENCRE D' ; STUC ; DES COMPOSÉS À JOINT ;

Verser 0,05 – 0,24 % de Mergal 165 à la préparation.

*Remarque : Ne pas utiliser dans les adhésifs ayant un contact direct ou indirect avec les aliments.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi Sur Les Produits Antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

**INDUSTRIEL
SOLUTION**

GARANTIE:

Hexahydro-1,3,5-tris(2-hydroxyéthyl)-s-triazine 78,5 %

N° D'HOMOLOGATION 25113

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

DANGER : CORROSIF POUR LES YEUX

AVERTISSEMENT



POISON

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

TROY CHEMICAL COMPANY LTD.

C/O CSC CANADA INC.

200-160 Elgin Street

Ottawa, K1P 1C3

613-786-0155

PRÉCAUTIONS :

GARDER HORS DE PORTÉE DES ENFANTS.

DANGER : CORROSIF POUR LES YEUX

Porter une protection pour les yeux durant la manipulation. Ne pas mettre dans les yeux. Dangereux ou fatal si avalé. Éviter tout contact avec la peau. Peut irriter les yeux. Toutes les personnes qui mélangent et manipulent les produits doivent porter : une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures et des chaussettes, des gants résistant aux produits chimiques, des lunettes de sécurité ou un masque protecteur. Du formaldéhyde peut se dégager durant l'utilisation de ce produit. Veiller à ce que les concentrations d'air de formaldéhyde sur les lieux de travail ne dépassent pas les niveaux d'exposition établis par l'organisme de réglementation de l'hygiène et de la sécurité au travail de votre région (p. ex., mesures d'ingénierie, surveillance). Si les valeurs dépassent ce niveau, porter un appareil de protection respiratoire homologué par NIOSH.

INSTRUCTIONS DE PREMIERS SOINS :

SI DANS LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

SI AVALÉ : Appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avalé. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

SI SUR LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:

Administrer un traitement symptomatique.

MISE AU REBUT :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au site de traitement.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.